

## EXPRESSION D'INTÉRÊT

afin de sélectionner 10 entreprises privées  
porteurs d'innovation sur le territoire qui seront les protagonistes d'une  
vidéo informative/promotionnelle sur leur activité.

Prot. n° 106/21  
Cat. 7 cl. 3

Luserna San Giovanni, le 23/03/2021

**Code unique de projet (CUP) : E74J16000010007**

**OBJET :** **Projet "PITer Hautes Vallées – Cœur des Alpes - Projet n. 5031 Hautes Vallées Innovant - Cœur Innovant" financé dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière ITALIE - FRANCE "ALCOTRA 2014 - 2020".**  
**Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de 10 entreprises de la zone intéressées à être les protagonistes d'une vidéo informative/promotionnelle sur leur activité.**

### **Date limite :**

n.	Nom de l'action	Date de la demande
1	Réalisation de 2 vidéos d'entreprise - étape 1	15/04/2021
2	Réalisation de 4 vidéos d'entreprise - étape 2	31/07/2021
3	Réalisation de 4 vidéos d'entreprise - étape 3	31/01/2022

### **Avant-propos**

L'objectif du projet Cœur Innovant est de créer des opportunités d'innovation pour les entreprises de la zone transfrontalière et d'orienter le territoire vers une destination intelligente grâce à des innovations concrètes et un développement économique coordonné autour de la destination touristique des Hautes Vallées.

Cette manifestation d'intérêt fait partie du WP 2.2 relatif à la communication du projet, qui vise à mettre en œuvre des activités pour faire connaître les innovations du territoire transfrontalier. Avec cette activité, les partenaires ont l'intention de diffuser les résultats du WP4 " Les voies de l'innovation pour l'industrie du tourisme au niveau transfrontalier", en s'adressant aux administrateurs locaux, aux entreprises et à leurs représentants, mais aussi aux citoyens et aux touristes, en tant que sujets directement ou indirectement impliqués dans les services expérimentaux mis en œuvre. S'agissant d'une activité de diffusion, l'accent sera mis

principalement sur les résultats obtenus dans le cadre du WP4 et sur leur transférabilité, afin de favoriser une utilisation pratique même après la fin du projet.

L'activité A.2.2. comprend des activités de diffusion classiques, réalisées conformément à la stratégie du projet et détaillées dans le plan de communication et de diffusion du projet lui-même. Le GAL Escartons e Valli Valdesi (GAL EVV), dans le cadre du projet, a l'intention de recueillir des propositions afin d'identifier des candidats pour composer une liste d'entreprises de la région au sein de laquelle il sélectionnera, à sa seule discrétion, sur la base des conditions d'éligibilité spécifiées ci-dessous, n. 10 entreprises pour accueillir la création d'une vidéo dans leur entreprise afin de sensibiliser aux processus de travail et aux innovations. Les coûts de réalisation de la vidéo seront entièrement pris en charge par le projet.

### **Sujets éligibles**

Ils peuvent participer :

- 1- Entreprises régulièrement enregistrées et actives dans la zone transfrontalière du projet (Pinerolo et Vallées, Val Susa, Val Sangone, Briançonnais, Pays de Maurienne, Pays des Ecrins) <http://altevalli.eu/>
- 2- Ils travaillent selon des processus et des méthodes de travail innovants à raconter dans une vidéo promotionnelle et qui apportent une valeur ajoutée au territoire.
- 3- Elles font partie de la chaîne d'approvisionnement du tourisme ou d'un secteur qui le favorise indirectement : il s'agit à la fois des activités qui offrent directement des services aux touristes (accueil touristique, services de plein air, attractions muséales et historico-culturelles, transport touristique, etc.) et des activités indirectement liées au tourisme telles que la production locale (fabrication, artisanat, agroalimentaire) et les services auxiliaires.

Les demandes proposées doivent être soumises par des personnes répondant aux exigences suivantes :

- ✓ Respecter les réglementations nationales et européennes en vigueur en matière de relations de travail et les CCNL du secteur ;
- ✓ N'avoir aucun litige en cours avec les institutions de sécurité sociale et de prévoyance et/ou des mesures d'exécution ou des actions pendantes devant les autorités judiciaires et/ou des procédures administratives liées à des actes de révocation pour perception induite de ressources publiques ;
- ✓ Être en règle avec le paiement des cotisations ;

Pour les entreprises sélectionnées, les exigences ci-dessus doivent être signées au moyen d'une déclaration tenant lieu d'affidavit, conformément à l'annexe 1. Le GAL se réserve le droit de vérifier la véracité des déclarations faites concernant la possession de ces exigences, par l'acquisition par le demandeur ou d'office de la documentation correspondante.

### **Politique de confidentialité**

En soumettant la manifestation d'intérêt, vous autorisez le GAL Escartons et Valli Valdesi à utiliser votre image et vous autorisez le tournage au sein de votre entreprise par le personnel du GAL EVV

et/ou les opérateurs désignés par celui-ci, à titre gratuit, pour la transmission et la publication et/ou la diffusion sous quelque forme que ce soit de matériel audio, vidéo ou photographique dans lequel la personne apparaît représentée ou est autrement reconnaissable. Vous autorisez également le stockage de ce matériel dans les archives informatiques de GAL EVV et prenez note que le but de ces publications est l'information et la diffusion. Le matériel vidéo-photographique ne sera pas utilisé à des fins commerciales. Cette autorisation exclut toute utilisation à des fins lucratives et la cession à des tiers.

Compte tenu du fait que le matériel susmentionné, une fois rendu public, peut être acquis et republié par des tiers, même sans le consentement de GAL EVV ou de l'intéressé, l'entreprise sélectionnée dégage GAL EVV de tout effet préjudiciable pouvant découler d'une utilisation abusive ou incorrecte par des tiers du matériel audio-photo-vidéo susmentionné.

L'autorisation ne permet pas l'utilisation de l'image dans des contextes qui affectent leur dignité et leur décorum personnel et en tout cas pour une utilisation et/ou des fins autres que celles mentionnées ci-dessus.

Pour consulter la politique de confidentialité de GAL EVV, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://www.evv.it/amministrazione-trasparente/privacy/>

### **Mode de soumission :**

La manifestation d'intérêt doit être envoyée à l'aide du formulaire disponible sur le lien suivant <https://forms.gle/GeRaMXKHag6TRQiu8>

Les entreprises présélectionnées seront contactées pour fournir les documents suivants :

- ✓ Déclaration tenant lieu d'affidavit selon le formulaire ci-joint, signée par le demandeur ;
- ✓ Photocopie de la pièce d'identité du proposant et (le cas échéant) du représentant légal de l'organisme.

### **Critères de sélection :**

Le GAL EVV, sur la base de la liste des propositions reçues à la suite du présent avis de manifestation d'intérêt et des conditions d'éligibilité, sélectionnera, à sa seule discrétion, n. 10 entreprises selon les critères préférentiels suivants, dérivés des formulaires envoyés :

- ✓ Activités réalisées dans le cadre du thème du projet
- ✓ Description de l'innovation et de sa cohérence avec les objectifs du projet
- ✓ Intérêt de l'innovation au niveau territorial et transfrontalier

Le GAL informera les entreprises sélectionnées du résultat de la procédure de sélection par e-mail et sur son site Internet [www.evv.it](http://www.evv.it) :

30 avril 2021 - 2 entreprises sélectionnées

10 septembre 2021 - 4 entreprises sélectionnées

10 février 2022 - 4 entreprises sélectionnées

### **Dispositions finales**

Le GAL Escartons e Valli Valdesi se réserve le droit d'effectuer à tout moment des contrôles pour vérifier les données déclarées par les candidats. Pour de plus amples informations et clarifications,

vous pouvez contacter les bureaux du GAL à via Fuhrmann 23 - 10062 Luserna San Giovanni, email [comunicazione.europa@evv.it](mailto:comunicazione.europa@evv.it) téléphone +39 333 2869120 avec l'horaire suivant : du **lundi au vendredi de 9h00 à 12h30**.

Des informations sur le projet sont disponibles sur le site web du GAL à l'adresse <https://www.evv.it/cuore-delle-alpi/> et à l'adresse <http://altevalli.eu/>.

**Le président  
(Patrizia Giachero)**



## Annexe 1 (à remplir uniquement en cas de sélection)



### Déclaration tenant lieu d'affidavit

(conformément à l'art. 47 du décret présidentiel 445/2000 "Texte consolidé des dispositions législatives et réglementaires sur la documentation administrative")

Je, soussigné(e)

Nom et prénom				dans la municipalité de		Prov.
Municipalité de résidence	CODE ZIP	Via		n.	Prov.	

en son nom propre et/ou en tant que **propriétaire/représentant légal de la société/entité.**

Nom/société			Forme juridique				
Siège social de la municipalité	CODE ZIP	Via			n.	Prov.	
Code des impôts							
Numéro de TVA							

conscient de la responsabilité pénale à laquelle il peut être soumis en cas de fausses déclarations

### DECLARES

- ✓ qu'ils n'ont pas de litiges en cours avec les institutions de sécurité sociale et de prévoyance et/ou de mesures d'exécution ou d'actions pendantes devant les autorités judiciaires et/ou de procédures administratives liées à des actes de révocation pour perception indue de ressources publiques ;
- ✓ respecter la législation nationale et communautaire en vigueur en matière de relations de travail et la CCNL du secteur ;
- ✓ pour être en règle avec le paiement des cotisations ;

Date \_\_\_\_\_

Signature

Remarques : **(1) Une photocopie d'un document d'identité valide du soussigné doit accompagner la déclaration.**